

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2015-03-34x-00297 Référence de la demande : n°2015-00297-011-005
2015-00297-011-006 2015-00297-011-007 2015-00297-011-008

Dénomination du projet : Centre de soins "PANSE-BETES" - Capture, transport, détention et relâcher dans la nature

Lieu des opérations : -Départements : Allier Cantal Haute-Loire Puy-de-Dôme

Bénéficiaire : Centre de soins "PANSE-BETES"

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier et vérifié la capacité de l'association "Panse-Bêtes", et constaté que la demande concerne avant tout mammifères, reptiles et amphibiens,
le CNPN apporte un avis favorable pour la capture, la détention, le transport et le relâcher des espèces concernées par la demande sans restriction.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 juillet 2020

Signature :

